

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2022**

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de membres votants : 16

Titulaires présents : 13

Titulaires représentés :

Suppléants : 2

Procurations : 1

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc DUMOULIN

L'an deux mille vingt-deux, jeudi trente juin à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué en date du 24 juin 2022, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	M. CUJIVES D., Mme ROUSTIT I.
CC du Frontonnais :	M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., MM. LECORRE D., PETIT Ph., Mme SOLOMIAC C.
CC des Hauts Tolosans :	MM. DELMAS J-P., DULONG D., ESPIE J-C., LAGORCE P., ZANETTI L.
CC Val'Aïgo :	M. DUMOULIN J-M.,

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	M. VINTILLAS E. représenté par Mme ROUSTIT I. (Pouvoir)
CC du Frontonnais :	M. PROVENDIER Ph. représenté par M. GALLINARO A. (Suppléant)
CC Val'Aïgo :	M. MAUREL C. représenté par M. SABATIER R. (Suppléant)

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	Mme AUGER, MM. CALAS D., PLICQUE P., ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais :	Mmes SAVY S., SIGAL S., M. TERRANCLE S.
CC des Hauts Tolosans :	M. ALARCON N., Mme AYGAT Ch., M. CODINE Fr., Mme FOURCADE M-L, M. NOËL S.
CC Val'Aïgo :	Mmes BLANCHARD ESSNER S., GAYRAUD I., M. JOVIADO G.

Délibération n ° 2022 /12

Objet : Installation de nouveaux délégués en remplacement d'un délégué communautaire titulaire du Frontonnais au sein du Syndicat mixte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 juin 2006 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2017 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Frontonnais en date du 14/04/2022 portant désignation de nouveaux délégués au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain,

Vu les statuts dudit syndicat,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants,

Après que Monsieur Philippe PETIT, Président, ait rapporté au Comité syndical ces désignations, et procédé à l'appel nominal des délégués désignés :

- Mme SIGAL Sandrine en tant que déléguée titulaire, en remplacement de M. DUPUY Daniel ;
- M. BRUN Dante en tant que délégué suppléant, en remplacement de Mme SIGAL Sandrine.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

PREND ACTE :

- du remplacement de Monsieur DUPUY Daniel par **Madame SIGAL Sandrine en tant que déléguée titulaire**, représentante de la Communauté de communes du Frontonnais au Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain,
- du remplacement de Madame SIGAL Sandrine par **Monsieur BRUN Dante en tant que délégué suppléant**, représentant de la Communauté de communes du Frontonnais au Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain,

Lesquels sont immédiatement installés dans leur fonction.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	24/06/2022
Date d'affichage :	24/06/2022
Certifié exécutoire le :	05/07/2022
Affichée le :	05/07/2022

Philippe PETIT,
Président

